



**A Monsieur le Recteur
de l'Académie de Bordeaux**

Objet : Demi-journées de pré-rentrée dans les écoles

Monsieur le Recteur,

Le calendrier scolaire prévoit pour l'année 2015/2016, que « *pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques* ».

Ce dispositif, qui n'a pas un caractère d'obligation, viendrait en substitution de la deuxième journée de pré-rentrée attribuée aux écoles ces dernières années.

Nous faisons le constat que début septembre, aucune information officielle concernant une éventuelle modification du dispositif de pré-rentrée n'a été faite aux écoles, par aucune des DSDEN de l'académie.

Quelques circonscriptions ont même annoncé dans leur circulaire de rentrée la reconduction du dispositif des années précédentes.

Ainsi, en l'absence d'informations ou ayant reçu des informations contradictoires voire erronées, de nombreuses écoles ont déjà effectué deux journées de pré-rentrée selon les mêmes modalités antérieures : l'une le jour de la pré-rentrée prévue par le calendrier scolaire, la deuxième, soit fin août, soit courant septembre, sous forme d'une journée entière ou de deux demi-journées.

Nous vous demandons, Monsieur le Recteur, de tenir compte de cette situation concernant les deux demi-journées du 30 mars et du 18 mai que vous annoncez, tardivement, dans l'arrêté du 20 octobre 2015.

Pour le SNUipp-FSU, ces deux demi-journées ne peuvent avoir un caractère obligatoire pour les écoles ayant déjà effectué l'équivalent de deux journées de pré-rentrée.

Pour les professeurs d'école concernés, qui toutefois pourraient être intéressés par les sujets proposés à la réflexion lors de ces deux demi-journées supplémentaires, nous demandons qu'un temps équivalent puisse être déduit des 108 heures ou de la journée de solidarité.

Veillez recevoir Monsieur le Recteur, l'assurance de notre attachement à un service public d'éducation de qualité.

**Le coordonnateur académique,
Renaud BOUSQUET**